

Le travailleur sans-papiers est-il un travailleur à qui l'on refuse les droits syndicaux ?

J'ai déjà pu lire dans un document circulant parmi les sans-papiers cette phrase provocante : « **Le sans-papier est un travailleur à qui on refuse les droits syndicaux...** »

Elle risquerait d'être source de malentendus si on la comprend en ce sens que les organisations syndicales refuseraient d'affilier ou de s'occuper de la défense des travailleurs sans-papiers, les laissant ainsi à la merci des exploitateurs du travail au noir et de l'illégalité.

Ce n'est évidemment pas le cas, et la CSC-Bruxelles affine depuis plus d'un an les travailleurs sans-papiers pour une cotisation modique de 2,83€ par mois. Notre fédération plaide pour un combat commun des travailleurs, qu'ils soient ou non en possession d'un titre de séjour et d'un permis de travail valables. En effet, tout travailleur, qu'il ait ou n'ait pas de papiers doit avoir les mêmes droits et obligations, il doit donc pouvoir bénéficier pleinement de l'appui de notre organisation syndicale. Et ceci, tant pour la défense individuelle que pour l'action collective. Dans ce cadre, nous avons décidé d'affilier à la CSC tous les travailleurs sans papiers qui veulent rejoindre nos rangs et qui s'engagent à respecter les valeurs que nous défendons.

Si nous souhaitons les associer à notre lutte syndicale, il ne s'agit pas non plus de le faire sans paiement d'une cotisation. Le paiement d'une cotisation est un acte volontaire symbolisant l'adhésion à notre mouvement. Elle entraîne un engagement non seulement du travailleur mais aussi de la CSC et elle est source d'appartenance et de droits pour ces travailleurs au même titre que tous les autres affiliés, notamment en matière d'assistance juridique devant les juridictions du travail. Il peut d'ailleurs se faire qu'un travailleur, même sans papiers, déclare avoir un travail à temps plein ou à mi-temps avec des conditions qui correspondent à celles des autres travailleurs. Dans ce cas, il lui sera demandé d'acquitter une cotisation en application des grilles normales, et il sera membre de la Centrale professionnelle qui organise les travailleurs occupant le même type d'emploi.

Personne n'oserait donc prétendre que les organisations syndicales refuseraient les droits syndicaux aux sans-papiers ! Mais il reste encore pas mal de chemin à parcourir pour arriver à une véritable structuration syndicale de leur action collective et de leur défense individuelle.

Il est donc nécessaire d'aller beaucoup plus loin et de structurer nos positions dans notre action avec les sans-papiers, en tenant compte des positions qui sont défendues par la CSC, le MOC et la FGTB, dans le cadre du CIRE et du Forum Asile et Migrations (FAM), dans la perspective d'une procédure permanente de régularisation, basée sur des critères précis encore récemment rappelés par le FAM, et avec un examen des dossiers par une Commission d'avis indépendante.

Autrement, les exploitants de main-d'oeuvre auront encore de beaux jours devant eux en tirant parti de « l'inexistence juridique » de ces travailleurs pour les faire travailler en dehors de toute règle de droit pour des rémunérations indécentes.

La situation irrégulière des travailleurs sans-papiers court-circuite les voies de recours traditionnelles de l'action syndicale puisque porter au grand jour les conditions d'exploitation revient à désigner les sans-papiers à l'action répressive du pouvoir judiciaire et des forces de police.

Les organisations syndicales sont contre le travail au noir, car il signifie :

- moins (ou pas du tout) de droits pour les travailleurs au noir ;
- de mauvaises conditions de travail, l'absence de protection contre les menaces graves pesant sur la santé et sur la vie des travailleurs ;
- la difficulté de s'organiser syndicalement au grand jour ;
- la déstructuration du travail « légal » et la pression à la baisse des salaires ;
- la déstabilisation du financement de la sécurité sociale ;
- la diminution des recettes publiques par non-perception de l'impôt. La Région bruxelloise est sur ce plan doublement touchée par le travail au noir, puisque la non-déclaration des revenus réduit également l'assiette fiscale sur base de laquelle elle peut financer ses politiques, notamment d'emploi, de mobilité et de logement.

Nous avons demandé dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi lancé par la Région qu'une recherche soit menée sur l'ampleur du travail au noir dans la Région, ses mécanismes et les moyens de combattre les exploités qui l'organisent. Un peu d'objectivation ne ferait pas de tort. Ce chantier a été retenu et approuvé par les interlocuteurs sociaux et par la Région. Nous n'avons pas connaissance qu'il ait été mis en œuvre à ce jour.

La presse cite le chiffre de 60.000 (?) travailleurs originaires des pays d'Europe Centrale actifs à Bruxelles (chiffre non confirmé). J'entends les réactions racistes de jeunes bruxellois de toute origine dénonçant l'afflux de travailleurs clandestins d'Europe centrale leur ôtant toute chance sur le marché du travail. Des habitants de certains quartiers relèvent la difficulté de se parquer à la fin du week-end quand ces travailleurs (clandestins jusqu'à présent) reviennent à Bruxelles. Ceux-là ne resteront pas clandestins longtemps puisque l'ingénierie sociale européenne s'échine à élaborer des statuts à base de travail intérimaire ou de travail indépendant, basé dans différents pays de l'Union pour qu'ils puissent travailler à moindre coût patronal en toute légalité « sociale » européenne. Quel dispositif de veille organisons-nous dans nos organisations syndicales pour travailler sur toutes ces questions et en dresser un rapport périodique ? Malgré les amendements apportés au texte grâce à une forte mobilisation sociale, le vote par le Parlement européen de la directive « Bolkestein » sur les services est venu donner un coup de pouce supplémentaire au détricotage social, et d'autres projets se bousculent dans le pipe-line législatif européen dans la même perspective.

Nous sommes aussi conscients, je suppose, qu'une répression accrue du travail au noir, mise en œuvre par la Région (doublement du nombre d'inspecteurs) peut aussi se traduire par davantage de difficultés pour les nombreuses personnes (quelle estimation ?) provenant des différents continents pour différentes raisons (politiques, économiques,...) avec lesquelles nous sommes également en relation et pour les droits desquels nous voulons aussi nous battre. Nous n'avons pas non plus de message et d'action convaincante à proposer par rapport au sort des milliers de personnes qui se noient en mer en tâchant d'arriver au pied des murailles de la forteresse Europe.

Pendant ce temps, combien d'Etats africains sont contraints par les institutions financières internationales à réduire leurs dépenses publiques dans le domaine de l'enseignement, de la santé, des infrastructures, réduisant ainsi à quasi rien le niveau de vie du monde rural et ne laissant pour seul espoir que le miroir aux alouettes de l'émigration vers les villes et au-delà des flots vers l'Eldorado des pays riches ?

Nos positions syndicales ne sont pas à l'abri du risque de contradictions ! C'est pour penser ensemble les questions de marché du travail, de migrations et de développement

que la CSC de Bxl a mis en place depuis quelques mois un Groupe de Travail qui cherche à formuler des analyses correctes et des propositions qui tiennent compte des droits et intérêts collectifs des travailleurs d'ici, de ceux qui émigrent depuis les pays de l'Est ou du Sud ... et aussi de ceux qui restent dans ces pays, et doivent pouvoir y vivre et y travailler dignement.

Des pistes d'action existent, mais il faut y mettre des moyens, et investir. Une réflexion a été initiée dans certaines centrales professionnelles, en association avec le MOC, pour examiner dans quelle mesure, dans certains secteurs bien précis (les maisons de repos et de soin par exemple), il serait possible d'entamer une négociation tripartite avec les employeurs d'une part, et la Région bruxelloise d'autre part (qui exerce sans audace sa compétence en matière de délivrance des permis de travail), pour obtenir la régularisation d'un certain nombre de travailleurs illégaux qui y sont occupés. Cette action devrait s'appuyer sur un travail de formation et de sensibilisation des délégués des secteurs concernés pour qu'ils soient porteurs actifs de l'enjeu.

C'est un chantier en veilleuse que nous devrions réactiver, en complément du chantier ouvert avec l'aide de la Région dans le cadre de la lutte contre la discrimination et pour une politique de diversité culturelle à l'embauche dans les entreprises.

La régularisation est toujours à l'ordre du jour, même si la perspective de « l'Orange bleue » ne nous incite guère à l'optimisme. Les travailleurs sans-papiers nous préviennent sans relâche de la dégradation constante de notre Etat de droit social. Entamerons-nous une réflexion large et une action structurée avant d'être enlisés tous dans un Etat de non-droit social ? Leur combat pour des droits et pour la dignité est à l'avant-garde du combat pour nos droits à tous.

Jacques Debatty
Secrétaire fédéral adjoint CSC-Bruxelles